



Rapport 2024

Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)

23 juillet 2025



Pôle administration générale
Direction des bâtiments et du matériel

Préambule

Le **Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.2143-3**, ainsi que la **Loi du 11 février 2005**, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, rendent obligatoire la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 5000 habitants compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace.

Cette commission est consultative, elle ne dispose pas de pouvoir décisionnel ni coercitif. Elle assure essentiellement un rôle de gouvernance et de coordination d'ensemble. C'est une instance privilégiée d'échange et de concertation, chacun apportant sa contribution pour favoriser le travail collectif.

Elle est composée d'élus, de techniciens, de représentants d'usagers, de représentants de personnes en situation de handicap, de personnes âgées et de représentants d'acteurs économiques. Des représentants de l'Etat peuvent y participer, ainsi que toute personne concernée par les sujets de l'ordre du jour (techniciens, gestionnaires de voirie...).

Elle doit établir un rapport annuel présenté chaque année devant le Conseil Communautaire qui fera l'objet d'une transmission au Préfet, au Président de l'Exécutif de la Collectivité de Corse, au Conseil Départemental Consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à l'ensemble des responsables des bâtiments, installations et lieux de travail directement concernés par le rapport.

Qu'appelle-t-on accessibilité ?

La notion d'accessibilité est directement liée à la définition du handicap introduite par la Loi du 11 février 2005 qui précise que constitue un handicap « *toute limitation de l'autonomie et restriction de la participation à la vie en société, subie dans son environnement [...]* ». Grâce à cette Loi, le handicap est reconnu dans sa composante environnementale. Il est d'ailleurs aujourd'hui courant d'utiliser le terme de situation de handicap.

Pour permettre aux personnes en situation de handicap de vivre comme les autres, il s'agit de lever les obstacles environnementaux qui existent encore dans les différents espaces et services de la cité. Pour cette raison, l'ensemble de ces services et de ces lieux ont désormais une obligation de se rendre accessible car, la moindre rupture d'un maillon de la chaîne, bloque l'ensemble du déplacement.

L'accessibilité universelle, l'accès à tout, pour tous : mais plus précisément ?

L'article 9 de la convention de l'ONU des droits des personnes handicapées précise : « *Afin de permettre aux personnes handicapées de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie, les Etats Parties prennent des*

mesures appropriées pour assurer, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines, que rurales. Ces mesures, parmi lesquelles figurent l'identification et l'élimination des obstacles et barrières à l'accessibilité, s'appliquent, à tous les services publics :

- *La crèche ;*
- *L'école ;*
- *L'emploi ;*
- *Le logement ;*
- *Les transports ;*
- *Les soins ;*
- *Les lieux de cultures et d'activités sportives ;*
- *Les loisirs ;*
- *L'exercice du droit de vote ;*
- *Les droits civiques ;*
- *Le numérique. »*

Cette conception de l'accessibilité est au service d'une société inclusive, où la personne en situation de handicap est un citoyen à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.

THEMATIQUES

1. Données générales.....	5
2. État des lieux 2024 de l'accessibilité des transports.....	7
3. État des lieux 2024 de l'accessibilité des logements publics.....	17
4. Bilan 2024 des actions menées par la CAPA en matière de handicap et d'accessibilité.....	21
5. Elaboration de la nouvelle charte « Territoire 100% Inclusif.....	23
6. Conclusion.....	24

1- Données Générales

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien a, par **Délibération n° 2006-85 du 25 juillet 2006**, approuvé le principe de la mise en place d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA), en précisant son rôle, ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Lors de la session du 19 mars 2015, le Conseil Communautaire a réactivé cette commission par la **délibération n° 2015/13**.

Le 16 juillet 2022, à la suite de l'élection d'un nouveau président au conseil communautaire, la composition des membres a été modifiée par **délibération n°2022/104**.

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien a arrêté la liste de ses membres le 27 mars 2024 (**AR-2024-351**).

a. Informations administratives de l'intercommunalité

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien compte 10 communes et rayonne sur un bassin de vie de 100.000 habitants soit le tiers de la population insulaire. En charge de l'élaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports sur tout le territoire communautaire ainsi que du Plan de Déplacement Urbain, elle est aussi chef de file de la politique de l'habitat car elle élabore le Programme Local de l'Habitat (PLH) et gère l'Office Public de l'Habitat (OPH) depuis 2017.

Le transfert de la promotion du tourisme aux intercommunalités en 2017 lui a permis de créer l'Office Intercommunal du Tourisme (OIT), déployant ainsi une offre économique et touristique sur le territoire du Grand Ajaccio.

En 2018, elle a étendu ses missions au développement social avec le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS), pour répondre à des enjeux comme l'isolement, la précarité, les difficultés d'insertion ou le vieillissement de la population.

Tous ces services, sont étroitement imbriqués au déplacement urbain, ils doivent être accessibles afin que les personnes en situation de handicap ou âgées puissent les utiliser en toute autonomie.

b. Informations administratives de la CIA

Les règles relatives à cette commission sont définies par l'article L2143-3 du CGCT, lequel prévoit depuis le 1er juillet 2021 :

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- De détailler l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de **l'article L. 1112-1 du code des transports**.
- D'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.
- D'établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire et de faire

toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

- De tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

La liste des membres élus et associatifs est arrêtée par le Président de l'intercommunalité. La loi prévoit que la CIA est composée de **3 à 4 Collèges** :

- **Un Collège représentants d'élus de l'intercommunalité,**
- **Un Collège de représentants d'associations de personnes âgées et/ou en situation de handicap** : auditif, visuel, mental et moteur, psychique
- **Un Collège de représentants d'usagers** : consommateurs, associations d'utilité publique
- **Un collège de représentants des acteurs économiques** : représentants des commerçants, de structures comme les Centres Communaux d'Action Sociale, les maisons de l'emploi, les bailleurs sociaux,

=> La CIA 2025 s'est réunie le mercredi 23 juillet 2025.

Participaient à la commission :

Monsieur Jean Pierre ARESU, Conseiller Communautaire Référent Handicap et Accessibilité

Monsieur Jacques BILLARD Conseiller Communautaire

Madame Annie COSTA Conseillère Communautaire

Monsieur Michel GAMBARELLI, Pôle Surdit  de Corse

Monsieur Patrice SCARPELLINI, APF France HANDICAP

Monsieur LEONETTI, GEM U SCONTRU

Monsieur et Madame PATO, Un Point de Vue sur la Ville

Madame Dominique DIMENZA, Chambre de Commerce et d'Industrie de CORSE

Madame Rose Marie PASQUALAGGI, Les Diab tiques de Corse et France Asso Sant 

Monsieur Pasqua MASSA, A Casa Anto

Monsieur Anthony GILABERT, CAPEB 2A

Madame Dominique VIVIANI, Agence ERILIA Corse du Sud

Monsieur VENTURI et Monsieur BARBOLOSI, A MURZA (Cap-Emploi)

Membres excus s :

Monsieur St phane SBRAGGIA, Pr sident de la Communaut  d'Agglom ration du Pays Ajaccien, Maire de la ville d'AJACCIO

Madame Fran oise MARIANI, Pr sidente ADAPEI de Corse du Sud

Secr tariat de la s ance : Isabelle FELICIAGGI

Traduction LSF assur e par l'association P le Surdit  de Corse

Nota Bene : La commission communale d'Accessibilité de la ville d'AJACCIO (CCA) et la Commission Intercommunale d'Accessibilité pour la CAPA (CIA), ont été réunies ensemble.

2. État des lieux 2024 de l'accessibilité des transports

Conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) a adopté, le 17 juillet 2010, son Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA). Ce document stratégique vise à améliorer progressivement l'accessibilité du réseau de transport urbain aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, en répondant aux exigences réglementaires et aux attentes des usagers.

Création d'une ligne TAD+ dédiée aux PMR (personnes à mobilité réduite)

Afin d'évaluer les avancées de cette politique, un baromètre de suivi de l'accessibilité des 268 arrêts de bus du réseau a été mis en place. Les résultats obtenus permettent de dresser un état des lieux actualisé chaque année :

43 % des arrêts sont classés accessibles en totalité (**note A**) ;

23 % présentent une accessibilité jugée suffisante (**note B**) ;

12 % relèvent d'une accessibilité partielle ou limitée (**note C**) ;

22 % sont considérés comme ayant une accessibilité très insuffisante (**note D**) il s'agit d'arrêt de descente dans un environnement non accessible (exemple : route des sanguinaires).

Ainsi, **66 % des arrêts sont aujourd'hui conformes aux objectifs d'accessibilité**, tandis que les 34 % restants concernent principalement des arrêts peu fréquentés, situés en périphérie ou dans des zones à faible densité. Leur mise en conformité s'effectue progressivement, en lien avec les travaux de réfection des voiries ou d'aménagement des trottoirs dans une logique d'optimisation des investissements.

La CAPA poursuit ses efforts en matière d'accessibilité universelle, avec pour objectif de garantir à l'ensemble des usagers un accès équitable, sécurisé et autonome aux services de transport public, en cohérence avec les principes d'inclusion sociale et de mobilité pour tous.

Cela passe par des évolutions matérielles : **le parc de véhicules de la SPL Muvitarra se compose de :**

- **20 véhicules de 12 mètres ;**
- **10 véhicules de 9 mètres**
- **5 mini bus.**

En 2024, 2 véhicules mini-bus ont été acquis pour le service de navettes sur le parking de la Miséricorde et 10 véhicules de 9 mètres ont été commandés pour une livraison prévue début 2026.

L'arrivée de 35 nouveaux moyens de transports avec GPS intégrés, va nous permettre de faire un bond en avant en matière connaissance du suivi des bus, les données seront disponibles via internet et une application mobile, ainsi qu'à chaque arrêt de bus. La mise en place de ce système sera effective dès septembre et l'installation sur la totalité des arrêts de bus devrait durer 2 ans.

Ces nouveaux moyens de communications seront compatibles avec les télécommandes des personnes non voyantes. Annonce sonore, annonce lumineuse tous les types d'accessibilité seront pris en compte.

Questions posées sur l'accessibilité des transports

APF : attire l'attention sur la pente présente au niveau de l'arrêt de bus situé devant l'ancien restaurant (La Serre, Cours Napoléon). Son déplacement d'environ 5 à 7 m serait judicieux, cela permettrait de diminuer la pente.

CAPA : le Cours Napoléon est malheureusement courbé, il faudrait raboter toute l'avenue pour une remise à plat et cette emprise appartient à la CDC. Le bas de l'avenue Kennedy va être fait par la ville et ces travaux vont nous permettre de combattre la pente pour rendre l'arrêt accessible et empêcher les doubles files. Plus haut, les arrêts de la préfecture faits en 2009, 2010 n'ont pas été mis à plat et malheureusement, à part remonter tous les trottoir l'accessibilité n'est pas possible.

APF : Quand pourrons nous avoir l'annonce du bus pour les malvoyants ?

CAPA : En septembre ou octobre le bus va s'annoncer. La borne sur les arrêts de bus permettra également d'annoncer l'arrivée des bus.

Pôle surdité de Corse : Est-ce qu'un message écrit s'affichera aussi ?

CAPA : ces équipements seront compatibles à tous les handicaps donc les messages vocaux et écrits seront diffusés.

On commencera avec les arrêts prioritaires (les plus fréquentés). Nous équiperons aussi les poteaux (sans abri de bus) avec un matériel adapté, plus légers.

a. L'accessibilité du téléporté

Téléporté « Angelo » à Ajaccio



Les deux entrées majeures d'Ajaccio sont mal connectées entre elles et favorisent les embouteillages quotidiens...



Chaque jour environ 40 000 véhicules se croisent à l'entrée de la ville, au niveau de St Joseph.

Comme l'entrée de ville par Mezzavia et la rocade est embouteillée, de nombreux automobilistes contournent la ville et rentrent par St Joseph, même s'ils doivent ensuite aller sur Mezzavia voire plus au Nord.

Créer des barreaux de liaison et faciliter le transport en commun: des PEM.

Un contexte : la colline du Stiletto devient un quartier, riche en grands équipements à desservir efficacement...



**Un hôpital de 350 lits,
un collège de 800 élèves,
un mini « zenith »,**



**plusieurs centaines de logements
se concentrent sur ce qui
devient un
« morceau de ville »
très important.**





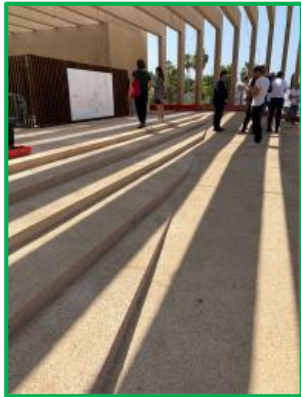
Un outil fiable et fonctionnel...



- De 6H30 le matin à 22 heures 7J/7, 350 jours par an (15 jours de maintenance) ;
- 50 jours par an de 6H30 à 01H du matin ;
- des cabines de 12 places totalement accessibles, possibilité emport 2 vélos/cabine ;
- un débit horaire maxi de 1500 personnes par heure et par sens ;
- une cabine toutes les 40 à 50 secondes ;
- environ 12 à 15 minutes de st-Joseph à Mezzavia.



Un téléporté accessible



- ❖ les stations de pleins pieds disposent de rampes,
- ❖ Les stations en étage disposent d'ascenseurs,
- ❖ Un agent de quai à chaque station est en mesure d'aider ou d'accompagner les personnes en difficulté.



Un accès adapté



Pour un accès facilité



Questions posées sur l'accessibilité du téléporté

M. Olivier ANDREANI précise que toutes les stations seront accessibles de plein pieds et disposeront d'un l'équipement normé à tous les handicaps. La partie sonore (non-voyants) ne sera disponible que fin décembre. La cabine se déplacera dans la gare à 20cm seconde pour qu'une personne en fauteuil puisse entrer et sortir sans difficulté. Il y aura la place de tourner avec un fauteuil dans toutes les cabines.

APF : est-ce qu'on pourrait connaître la taille de la cabine ? par exemple, est-ce qu'un fauteuil électrique peut rentrer à l'intérieur ?

CAPA : tous les espaces sont aux normes

Ville d'AJACCIO : pour rappel des normes d'accessibilité, l'espace giratoire obligatoire est de 150 cm, la largeur de passage est de 140cm.

GEM U SCONTRU : en ce qui concerne l'arrêt de l'hôpital qu'est-ce qu'il a été prévu comme travaux pour atteindre l'hôpital ?

CAPA : au niveau de la gare, vous aurez un cheminement piéton entre le stade et la déchetterie la hauteur de la gare qui va vous amener jusqu'à l'entrée de l'hôpital. L'aménagement de cette zone rentre dans un projet global qui va prendre en compte toutes les problématiques différentes.

Les diabétiques de Corse : y-a-t-il un cheminement piéton entre la navette et la gare ? Cela fait une grande distance ?

CAPA : Oui mais la distance est identique avec celle du bus.

Les diabétiques de Corse : Oui mais à la base il était prévu d'arriver en bus dans l'entrée !

CAPA : Non jamais le bus n'avait été prévu jusqu'à l'entrée de l'hôpital car il n'y a pas de place pour tourner à l'intérieur.

APF : Mais il y a des personnes qui ne peuvent pas marcher longtemps, avez-vous prévu quelque chose ? Et les horaires ?

CAPA : 6h 22h toutes l'année avec des pointes à 1h du matin pour les soirées de spectacle au Palatinu.

APF : avez-vous prévu quelque chose pour la sortie de Saint Joseph pour ceux qui habitent Porticcio et qui veulent retourner chez eux en pleine journée. Il faut retourner jusqu'au Salines pour tourner. Va-t-il y avoir un aménagement de route ?

CAPA : Dans l'immédiat non, mais l'aménagement d'entrée de ville est en projet, le domaine appartient à la fois à la ville à la Collectivité de Corse et à la Chambre de Commerce de Corse. Il est prévu un projet global mais on ne sait pas quand.

Point de vue sur la ville : en ce qui concerne l'ouverture des portes du téléporté, vont-elles s'ouvrir automatiquement ou est-ce qu'on va appuyer sur un bouton ?

CAPA : les portes s'ouvrent automatiquement à chaque passage en gare, il y aura toujours un agent sur le quai qui aura pour mission de guider les usagés. Il n'est pas prévu une prise en charge spécifique pour les personnes à mobilité réduite mais un traitement égal pour tous les usagers.

Pôle surdit  de Corse : Pour les personnes sourdes comment cela se passera en cas de panne ou d'une  vacuation ?

CAPA : Toutes les cabines sont aux normes y compris pour l' vacuation lumineuse. C'est le constructeur qui est   50% l'exploitant donc il est dans l'obligation de g rer les pannes mais les pannes sont tr s rares (0,01%). Il y a 1 seul moteur qui entraine le t l ph rique et un moteur de secours prendra le relais si le principal tombe en panne. Les pi ces se changent par bloc pour que le syst me soit r parable tr s rapidement.

APF : en cas de coupure d' lectricit  ?

CAPA : Nous disposons d'un groupe  lectrog ne qui ram nera toutes les cabines en gare. Si tout s'arr te, tout est bloqu , il y a une demi-heure   peu pr s pour r parer la panne. Si l  encore ce n'est pas possible, nous avons 3h30 pour  vacuer toutes les personnes. Une  quipe d'intervention a  t  form e   cet effet. Il est m me pr vu des

sacs d'évacuation spécifiques pour une maman et son bébé. Une évacuation avec système de treuil.

APF : Avez-vous prévu l'évacuation d'un fauteuil électrique qui pèse près de 100kg ?

CAPA : il y a de forte chance que la personne soit descendue dans le sac, après il y aura un véhicule adapté qui va la récupérer. Des centaines de cas de figure ont été envisagés.

b. CAPAMOVE

Les travaux préparatoires réalisés par la SPL Muvitarra en 2024 ont permis à la CAPA de lancer la commande d'un nouveau système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs (SAEIV). Ce système, composé notamment de modules embarqués dans les bus, d'un centre de supervision, et de bornes d'information aux arrêts (2026 une fois le système fiabilisé), permettra de géolocaliser en temps réel les véhicules du réseau et d'optimiser la régulation du trafic.

L'**information aux voyageurs sera améliorée** et diffusée en temps réel via les bornes aux arrêts et des écrans et des annonces sonores à l'intérieur des bus.

L'application **CAPAMOVE** sera à nouveau opérationnelle dans sa totalité pour la rentrée de septembre 2025.



Un nouvel affichage aux arrêts en adéquation avec les besoins des usagers sera mis en place.

Billettique et titres dématérialisés :

Le travail préparatoire conduit par la SPL Muvitarra en 2024 a permis à la CAPA de lancer la commande d'un nouveau système de billettique sans contact, moderne, interopérable et adapté aux évolutions technologiques. Ce dispositif permettra aux usagers d'accéder plus facilement aux transports en commun grâce à une gamme étendue de supports (cartes sans contact, tickets dématérialisés, QR codes, smartphone, etc.) et à des services de rechargement en ligne.

Conçu pour favoriser l'intermodalité, ce système assurera une compatibilité avec les différents modes de transport du territoire, notamment le téléporté « Angelo », dont la mise en service est prévue pour la rentrée de septembre 2025. Il constituera ainsi un levier important pour une mobilité fluide, intégrée et simplifiée sur l'ensemble du réseau de la CAPA, en facilitant les correspondances entre bus, navettes maritimes, services doux et futurs équipements structurants.

Questions posées sur CAPAMOVE

Pôle surdit  de Corse : O  peut-on faire ces abonnements ?

CAPA : Pour l'instant,   l'agence commerciale MUVITARRA, en bas du Cours Napol on. Et lorsque le syst me sera op rationnel, directement sur internet.

3. État des lieux 2024 de l'accessibilité des logements publics

La CAPA, chef de file de la politique de l'habitat sur le Pays Ajaccien, doit répondre à un double objectif :

- Répondre aux problèmes de logements
- Permettre aux communes de construire des logements

Pour y répondre, la CAPA s'est dotée de plusieurs outils

- Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- La Maison de l'Habitat Durable
- L'Office Public de l'Habitat

La CIA a comme mission de recenser chaque année le nombre de logements publics accessibles.

a. ERILIA

Logements accessibles PMR ERILIA (Fusion LOGIREM 1 ^{er} juillet 2024)					
Localisation	2020	2021	2022	2023	2024
Mandarina 1 - Rocade	1	1	1	1	1
Les Hauts de Petra di Mare	2	2	2	2	2
A Seta – Chemin de Candia	2	2	2	2	2
Le domaine des Aulnes	10	10	10	10	10
Résidence Albert 1er	3	3	3	3	3
Terrasse du Parc – Sarrola Carcopino	4	4	4	4	4
Domaine des Chaines	8	8	8	8	8
Résidence OPERA – Bd Louis CAMPI	2	2	2	2	2
Résidence San Angelo – La Confina	6	11	17	17	17
Les jardins de Cavone - Vazzio					5
BODICIONE	1	7	7	12	20
Trabacchina-Chemin du Finosello			12	24	24
Cardo1	4	4	4	4	4
Les Amandines	3	3	3	3	3
Terrasses d'Assunta	2	2	2	2	2
TOTAL ANNUEL	48	59	77	94	107

Il faut savoir que depuis cette année LOGIREM n'existe plus, ils ont fusionné avec ERILIA. Donc on ne prend plus en compte l'accessibilité des logements LOGIREM puisqu'il s'agissait uniquement d'un parc ancien dont seulement les salles de bains avaient été mises en accessibilité pour les personnes vieillissantes. Ainsi, le nombre de logements dédiés aux personnes à mobilité réduite, c'est-à-dire en fauteuil, est de **107 pour 2024**. Ces logements sont attribués à la demande des locataires.

b. Office Public de l'Habitat (OPH)

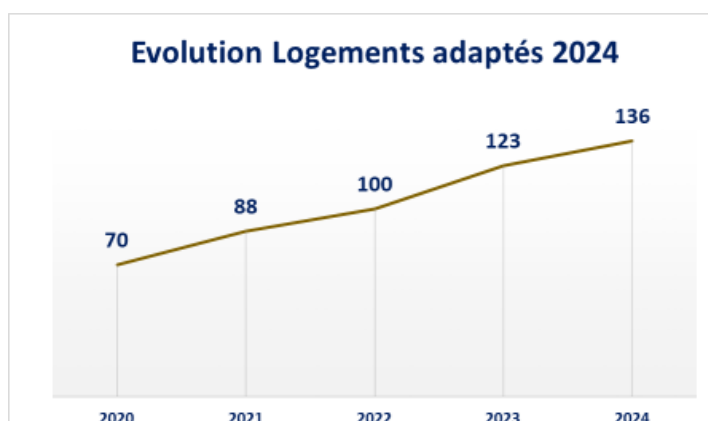
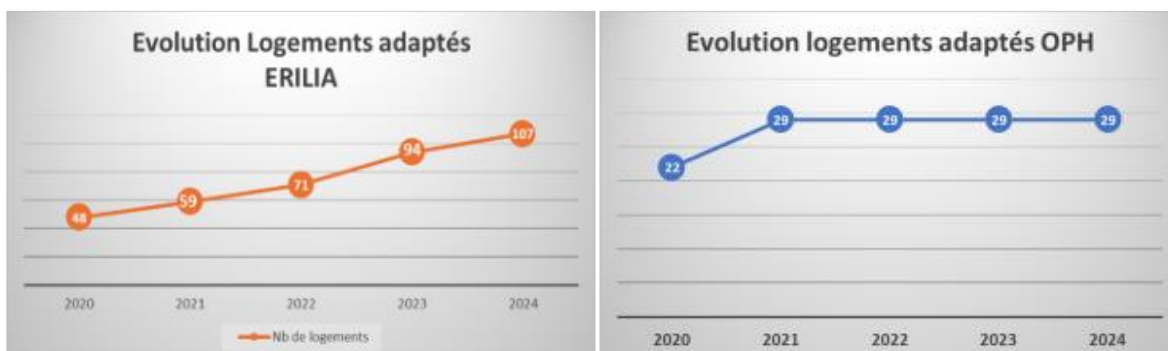
Logements accessibles : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT			
Localisation	Accessibles	Adaptés	Adaptables
Pietralba 1	200	1	
Pietralba 2	19	1	
Résidence des Aulnes (Alzo di Leva 1 et Alzo di Leva 2)	148	13	148
Saint Paul-	17	3	
Ageco	10	2	
Résidence Albert 1er	20	3	20
Terrasses du Parc (Baléone)	246	6	246
Les Pins (Mezzavia)			
Résidence du Stiletto	40		40
TOTAL	700	29	454

Dans ce tableau, nous distinguons les logements dits « accessibles », les logements dits « adaptés » et les logements dits « adaptables » :

- **L'accessibilité** est entendue comme les aménagements portant sur les espaces de l'extérieur du logement (parties communes) jusqu'à la porte palière du logement.
- **L'adaptation** est entendue comme les aménagements portant sur l'intérieur du logement.
- **L'adaptabilité** est entendue comme les aménagements potentiellement réalisables à l'intérieur du logement.

Il faut distinguer les logements accessibles des logements adaptés. Sont accessibles tous les logements construits depuis 2007 en ce qui concerne leurs parties communes. Les logements eux même sont adaptables à la demande des locataires. Une évolution législative a fait évoluer le nombre de logement qui pourraient être adaptés sur un quota de 20% dans un même immeuble

EVOLUTION DE 2020 à 2024



9

Questions posées sur l'accessibilité des logements publics

APF : Comment sont attribués les logements adaptés ?

CAPA : Soit une personne en fauteuil dispose d'un logement adapté, soit des travaux sont effectués pour la mise en accessibilité du logement attribué.

APF : Normalement les douches doivent être plates et non avec un rebord, les éviers doivent être libre pour qu'on puisse passer dessous avec le fauteuil. Il n'y a rien de tout ça à part les portes en 90.

CAPA : Nous ferons remonter toutes ces remarques à Madame VIVIANI.

APF : avec ERILIA c'est un combat.

CAPA : chaque année je demande le quota des logements mis en accessibilité et je l rajoute à l'année n-1 pour vous présenter l'évolution du parc mais je n'ai aucune information sur les travaux effectués ou bien même sur le respect des normes.

Pôle surdit  de Corse : les personnes sourdes n'entendent pas les sonnettes lorsqu'ils ont des visiteurs.

CAPEB : Nous pouvons proposer nos services aux bailleurs sociaux pour les travaux de mise en accessibilit 

CAPA : Nous ne pouvons pas orienter les bailleurs vers tels ou tels entreprises ; Nous sommes l  pour r pondre aux probl mes rencontr s par les usagers via leurs repr sentants associatifs respectifs, cr er des passerelles pour trouver des solutions mais en aucun cas nous ne pouvons orienter les choix de chacun.

Je vous propose de faire des r unions de travail avec l'OPH et ERILIA et vos associations afin de faire remonter les probl mes li s   chaque handicap afin qu'ils aient conscience de vos difficult s. D'autant que la s curit  incendie n'est pas respect e non plus pour les personnes soudes.

Nous allons mettre cela en place   la rentr e.

Ville d'AJACCIO : pour votre information il existe un nouveau bailleur sur Ajaccio « Logi-Corse ». C'est lui qui a construit les nouveaux logements sur la ROCADE.

CAPA : Je prendrais contact avec lui aussi.

4. Bilan 2024 des actions menées par la CAPA en matière de handicap et d'accessibilité

a. Accessibilité du bâtiment ALBAN :

Fin de la mise en accessibilité de la banque d'accueil de la CAPA

- Le système ACCEO dans sa version téléphonique est à disposition de tous les accueils téléphoniques des mairies de la CAPA ainsi que de l'Office Intercommunal du Tourisme



Nous avons comme objectif d'équiper l'accueil de la ville d'Ajaccio avec le système ACCEO ainsi que d'une balise sonore.

b. Les autres actions



 CAPA / Communauté D'agglomération Pays Ajaccien
10 déc. 2024 · 🌐

 #Angelo le #téléporté

Un grand merci à l'Association APF France handicap Corse-du-Sud pour avoir prêté gracieusement à la CAPA une rampe d'accès afin que tous les publics puissent tester la télécabine du téléporté Angelo, en exposition Ajaccio Tourisme.





9 Agents MAIRIE/CAPA ont effectué la formation initiation à la LSF du CNFPT en 2024





La CAPA labélisée HANDIBAT

Création d'une logistique accessibilité :
4 rampes d'accès de 3 à 21 cm
2 boucles magnétiques
2 balises sonore + 1 télécommande universelle
21 boules en liège avec cordes pour faciliter l'ouverture des portes d'une personne en fauteuil
Création d'une nomenclature comptable spécialisée pour :
L'achat de matériel adapté
Les demandes de prestations spécifiques (LSF...)

5. Elaboration de la nouvelle Charte Territoire 100% Inclusif

Le projet de la nouvelle **charte territoire 100% inclusif** a été transmis à l'ensemble des associations lors de l'envoi des convocations.

La signature de ce document traduit une volonté forte de faire de l'inclusion un pilier de l'action publique locale.

Cette démarche permet de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, associations, institutions et citoyens) autour d'un objectif commun :

- **Garantir l'accessibilité universelle et l'égalité des droits pour les personnes en situation de handicap.**

En s'engageant aux côtés des associations spécialisées, le territoire bénéficiera de leur expertise, renforcera la cohérence des actions menées et favorisera l'émergence de solutions concrètes et adaptées.

Cette convention marquera ainsi une étape structurante vers un territoire solidaire, innovant et pleinement respectueux de la diversité humaine.

Les participants présents ne formulent aucune observation particulière sur ce projet de charte qui sera signé à la rentrée.

La Ville d'AJACCIO et la CAPA prennent note de la dénomination de la CCI désormais CCI de Corse, idem pour la chambre des métiers, ainsi que « A MURZA » pour le CAP EMPLOI.

Les membres de la CCA et de la CIA seront conviés en septembre pour la signature officielle de la charte.

6. Conclusion

Ce qu'il faut retenir en 2024, c'est que la politique de la CAPA en matière de handicap et d'accessibilité est en constante progression et a décidé de désigner un référent handicap et accessibilité parmi ses élus communautaires : **Monsieur Jean-Pierre ARESU**.

Les services continuent de travailler au quotidien pour l'accessibilité des transports publics au service des usagers à mobilité réduite avec un réseau où l'accessibilité des arrêts de bus est en constante progression (**66% pour 2024**).

En attendant une accessibilité généralisée, le Transport à la demande (**TAD+**) restera à disposition des usagers dont le taux de handicap est supérieur à 80%.

Prochainement, un nouveau mode de déplacement accessible à 100% sera proposé : le transport par câble « **Angelo** ».

Chez les bailleurs sociaux on observe une augmentation régulière et progressive d'année en année du nombre de logements adaptés.

Quant aux actions menées par la CAPA en faveur du handicap et de l'accessibilité au service des usagers, elles s'adaptent au fil des années, accueil de tous les handicaps, formation et professionnalisation des agents avec la création d'une mission handicap au service d'un public ciblé.

Enfin, 20 ans après la Loi de 2005, les compétences du territoire communautaire et de ses communes membres se sont élargies et donnent l'ambition d'aller plus loin en proposant à tous les acteurs du territoire de s'engager dans une politique commune, volontariste et transversale, autour d'un document unique : **une Charte « Territoire 100% Inclusif »** qui permettra de pérenniser un environnement urbain accueillant et équitable pour tous.

